

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



EUROPLASMA

CHO-POWer

inertam

**EUROPE
ENVIRONNEMENT**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011

**ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT**

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le « Groupe » et les filiales de la holding Financière GEE SAS par le « sous-groupe Europe Environnement ».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Société Anonyme au capital de 15 656 035 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

EUROPLASMA

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ANNEXES

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	5
1.1	Evénements majeurs 2011	5
1.1.1	Etudes et Ingénierie, Torches et procédés	5
1.1.2	Déchets dangereux.....	6
1.1.3	Energies renouvelables	6
1.1.4	Air et Gaz	7
1.2	Méthodes comptables.....	8
2.	ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE.....	9
2.1	Variations de périmètre durant l'exercice	9
2.1.1	Augmentation du taux de détention	9
2.1.2	Sorties du périmètre.....	9
2.2	Analyse de l'activité et des performances	9
2.2.1	Chiffre d'affaires.....	9
2.2.2	Résultat opérationnel.....	10
2.2.3	Information sectorielle.....	11
2.2.4	Charges et produits financiers	13
2.2.5	Résultat net.....	13
2.3	Analyse du bilan et de la situation financière du groupe	14
2.3.1	Capitaux propres.....	14
2.3.2	Actifs non courants	15
2.3.3	Actifs courants hors trésorerie	16
2.3.4	Trésorerie et endettement net.....	16
2.3.5	Autres passifs	17
2.4	Analyse de la trésorerie	18
3.	PERSPECTIVES D'ACTIVITES	19
3.1	Etudes et Ingénierie, Torches et procédés	19
3.2	Déchets dangereux.....	19
3.3	Energies renouvelables	19
3.4	Air et gaz	19
4.	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	20
4.1	Risques liés à l'activité	20
4.1.1	Risques techniques et technologiques.....	20
4.1.2	Risques liés à la recherche.....	20
4.2	Risques de marché	21
4.2.1	Risques de liquidité.....	21
4.2.2	Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs	21
4.2.3	Risques liés à la fluctuation des taux de change	21
4.2.4	Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts.....	21
4.2.5	Risques Pays.....	21
4.3	Risques liés aux clients.....	22
4.4	Autres risques	22
4.4.1	Risques de dépendance sur les hommes clé.....	22
4.5	Risques juridiques	23
4.5.1	Risques liés à la réglementation et à son évolution	23
4.5.2	Risques liés à la propriété intellectuelle	23
4.5.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	25
4.6	Risque industriels liés à l'environnement	26
4.7	Assurances	27

Wt

5.	ACTIVITE ET RESULTATS SOCIAUX	28
5.1	Faits marquants de l'exercice 2011 d'Europlasma SA	28
5.2	Analyse de l'activité et des performances	30
5.2.1	Résultat d'exploitation	30
5.2.2	Résultat financier	31
5.2.3	Résultat exceptionnel	31
5.2.4	Résultat net	31
5.3	Analyse du bilan et de la situation financière	32
5.3.1	Actif immobilisé	32
5.3.2	Besoin en fonds de roulement	32
5.3.3	Dettes fournisseurs	33
5.3.4	Disponibilités et dettes financières	33
5.3.5	Capitaux propres et autres fonds propres	34
5.4	Activités et Résultats des filiales	34
6.	PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE	35
7.	L'AFFECTATION DES RESULTATS	35
7.1	L'affectation du résultat	35
7.2	Les distributions antérieures de dividendes	35
7.3	Les dépenses et charges non déductibles fiscalement	35
8.	LE CAPITAL DE LA SOCIETE	36
8.1	L'actionariat de la société	36
8.2	Délégations	36
8.3	Les salariés	36
8.4	Attribution gratuite d'actions au personnel	37
8.5	Programme de rachat d'actions	38
9.	LES MANDATAIRES	39
9.1	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	39
9.2	Les rémunérations des mandataires	41
9.2.1	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	41
9.2.2	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	42
9.2.3	Attributions gratuites d'actions	44
9.2.4	Information complémentaire sur les modalités de rémunérations	45
10.	LES JETONS DE PRESENCE	46
11.	LES NOMINATIONS, RENOUELEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS	46
12.	LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	46
13.	MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA SOCIETE	47
14.	CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE	47
15.	CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	47
16.	CONCLUSIONS	47
17.	ANNEXES	48
17.1	Rapport du Président sur les attributions gratuites d'actions	48
17.2	Conséquences sociales de l'activité	52
17.2.1	Effectifs	52
17.2.2	L'organisation du temps de travail	53
17.2.3	Les rémunérations versées au cours des 3 derniers exercices	53
17.2.4	Relations professionnelles	54
17.3	Conséquences environnementales de l'activité	55
17.3.1	La gestion des impacts environnementaux	55
17.3.2	Le contrôle de nos impacts environnementaux	56
17.3.3	Les impacts financiers	59
17.3.4	Les procédures et démarches de certification environnementale	59
17.4	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	61
17.5	Honoraires des CACs	62
17.6	Ordre du jour et texte des résolutions de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2012	63

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de votre société et celle de notre Groupe.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 EVENEMENTS MAJEURS 2011

1.1.1 ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie. Ce contrat, signé en avril 2010 pour un montant de plus de 5 millions d'euros, représente la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international.

Le client a demandé le report d'une année des échéances ultérieures à l'été 2011. Un avenant pour la prise en compte de ce délai d'un an dans l'exécution du contrat a été obtenu.

Par ailleurs, la commande de pièces de rechange prévue dans le cadre du contrat a été reçue en 2011.

Activités de recherche et développement

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI® (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification).

Ce projet ambitieux, qui prévoit un co-investissement de plus de 6 millions d'euros

sur 3 ans, est en cours de réalisation sur la plate-forme d'essais R&D d'Europlasma à Morcenx.

Une demande d'aide financière auprès des instances japonaises et françaises est en cours d'instruction.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®.

Il bénéficie d'une subvention d'investissement auprès de l'ANR. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu en 2010 et un deuxième de 110 K€ en 2011.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit)

Ce projet consiste à valoriser le COFALIT (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique Promes, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma, associée à Silimelt. En Décembre 2011, ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) dont le premier acompte a été reçu en 2010.



1.1.2 DECHETS DANGEREUX

Activités de traitement de déchets d'amiante

L'activité commerciale a été très soutenue tout au long de l'année et le niveau des livraisons des déchets entrants s'est maintenu à un niveau supérieur à celui des années précédentes (+17%). Une importante commande a été enregistrée de la part de RFF (Réseau Ferré de France) pour environ 500 tonnes. Une autre commande de même importance a été obtenue auprès des services de la Banque Africaine de Développement. Pour l'année en cours, le carnet de commandes est supérieur à 40% à celui de l'année précédente.

Côté production, des réfractaires d'un nouveau type ont été testés sur le premier semestre mais n'ont pas donné satisfaction et ont pénalisé le niveau de production du 1er semestre. Il en est de même pour les déchets en eux mêmes dont la composition varie au fil du temps (les déchets d'amiante 2012 ne sont plus les mêmes que les déchets d'amiante en 1996 compte tenu de la maturité des démantèlements). Les performances financières de la branche d'activité Destruction de Déchets Dangereux ont été fortement impactés par cette baisse de production, la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge étant liée au traitement et non à la réception des déchets.

Les causes des incidents ayant pénalisé les performances de production, ont été clairement identifiées et analysées. Des mesures adéquates ont été prises pour y remédier.

Le Groupe effectue des améliorations continues dans son processus de destruction de déchets dangereux afin de gagner en efficacité et en productivité. Le Groupe a ainsi prévu un nouvel investissement significatif sur la zone de préparation de charge en 2012. Cet investissement vise une amélioration sensible de la rentabilité du processus de traitement, grâce notamment à une réduction des consommations énergétiques et des additifs et à une diminution des périodes d'arrêt pour maintenance du four de traitement grâce à un meilleur mix des déchets.

Ces travaux de la zone de préparation de charge seront financés par le Prêt Vert qui a été accordé par OSEO à Inertam SAS dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

Issue du contrôle fiscal 2010 d'Inertam SAS

La société Inertam a fait l'objet en 2010 d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008 et jusqu'au 30 novembre 2009 en matière de TVA. Les conséquences financières en matière de redressement, provisionnées au 31 décembre 2010 à hauteur de 66 K€ ont été réévaluées à 32 K€ au 31 décembre 2011 suite à un abandon de poursuites de la direction des impôts en matière de taxes foncières et à la réception effective des rôles supplémentaires.

1.1.3 ENERGIES RENOUVELABLES

Avancement de la construction de l'usine CHO à Morcenx

Les travaux d'ingénierie, approvisionnement et construction (EPC - Engineering Procurement Construction) de l'usine de CHO Morcenx, destinée à produire de l'électricité à partir de biomasse et de déchets, à Morcenx (dans les Landes, France), sont menés par CHO Power en sa qualité de maître d'ouvrage pour deux maîtres d'œuvre, la SC Immobilière de Gazéification pour les bâtiments industriels et la SAS CHO Morcenx pour les installations et équipements industriels.

La construction de la centrale électrique a débuté le 1er décembre 2010 et s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011. La mise en service de l'usine, d'une capacité de 12 MWe, est prévue pour l'été 2012. Elle fournira en électricité l'équivalent de 50 000 habitants à partir de la gazéification avancée de déchets industriels et banals (DIB) et de biomasse.

Une garantie financière de 10 M€ a été émise dans le cadre du contrat d'EPC avec CHO Morcenx dont 7,5 M€ ont été bloqués dans un compte séquestre et placés pour être rémunérés et 2,5 M€ donnés en garantie par le biais d'une lettre de confort de la part d'Europlasma.

Signature du contrat d'exploitation de l'usine CHO à Morcenx

Inertam a signé en Janvier 2011 le contrat d'exploitation (O&M - Operation and Maintenance) de l'usine CHO à Morcenx. Ce contrat, qui va porter ses premiers fruits en 2012, devrait doubler à compter de 2013-2014 le chiffre d'affaires de la société.

Signature d'un accord de co-développement en Grande-Bretagne

CHO Power SAS et les développeurs Sunrise Renewables ont décidé de s'associer pour mener à terme le développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume-Uni, représentant une puissance totale de 37,5MWe. Tous les projets ont déjà obtenu les permis de construire et les connexions au réseau électrique sont sécurisées. Les contrats d'approvisionnement en déchets et biomasse et de revente d'électricité sont en cours de finalisation avec des fournisseurs locaux de renom dans le domaine de l'énergie et de la biomasse.

Afin de mener à terme le développement de ces projets, un accord de prêt dont les premiers fonds ont été versés par CHO Power durant le premier trimestre 2012 a été signé.

Opérations sur titres

Nantissement des titres dans CHO Morcenx

Les titres de participation dans CHO Morcenx ont été nantis en janvier 2011 au bénéfice du partenaire finançant les investissements industriels de CHO Morcenx.

Exercice de BSA

Par décision de l'Associée Unique de CHO Morcenx en date du 1er décembre 2010, 4 tranches de bons de souscription d'actions avaient été émises pour un montant total de 7,7 M€.

Les BSA1 ont été exercés le 26 janvier 2011, conformément au calendrier prévu, le contrat O&M ayant été signé en début d'année 2011. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 4% à 14,5%.

Les BSA2 ont été exercés le 20 avril 2011, conformément au calendrier prévu, la turbine ayant été livrée sur le site de Morcenx le 4 avril 2011. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 14,5% à 25%.

1.1.4 AIR ET GAZ

Contrat Air Liquide/ 3Sun

Le sous groupe Europe Environnement a franchi avec succès les dernières étapes contractuelles du Contrat Air Liquide/ 3Sun, avec la mise en service industriel de la ligne A de 80MW début juillet, et de la ligne B de 80MW début septembre. Par ailleurs, un contrat de service après vente a été conclu.

Evolutions de gouvernance

Jean Claude Rebuschung se concentre sur les Etats-Unis (secteur Ingénierie et Technologies de l'air) et Ventacid Hongrie ; Pierre Bellmann prend seul en charge l'opérationnel sur les activités historiques de traitement de l'air et des gaz. Gérard Lavanant a pris la direction d'AMCEC/AMPLAST à Chicago où Bernard Seguy avait été nommé Président par intérim en Février 2011.

Opérations de fusion

Une opération de fusion a été réalisée au 1er juillet 2011 entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Protech'Air. Une seconde fusion, effective au 1er janvier 2012, a été effectuée entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Europ-Plast. Ces opérations visent une simplification de la structure du Groupe et des économies de coûts.

Réorganisation commerciale

Au-delà des opérations de fusion des entités légales Europe Environnement, Protech'Air et Europ-Plast, d'importantes mesures de réorganisation commerciale des activités de traitement de l'air et des gaz ont été mises en place pour accélérer le retour à des niveaux de rentabilité plus élevés que ceux que la branche réalise depuis la période de crise financière.

Ventacid Hongrie

Le 20 juillet 2011 une nouvelle usine de production de dispositifs de traitement de l'air a été inaugurée en Hongrie.

ATS/AMCEC

83 KUSD ont été payés dans le cadre de la clause d'earn-out du contrat d'acquisition d'Amceec.

1.2 METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 mars 2012.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma publiés avant l'exercice 2011 étaient établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont les premiers préparés par le Groupe en appliquant les normes IFRS. Les informations liées à cette première adoption sont données dans les notes des comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre. Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes.

2.1 VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE

2.1.1 AUGMENTATION DU TAUX DE DETENTION

CHO Morcenx S.A.S.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Europlasma détenait 4% du capital de CHO Morcenx. Le pourcentage de détention du Groupe est passé de 4% à 25% au cours du 1er semestre 2011 suite à l'exercice des deux premières tranches de BSA. La société a été consolidée dans les comptes du Groupe Europlasma au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 suivant la méthode de la mise en équivalence.

2.1.2 SORTIES DU PERIMETRE

Protech Air S.A.R.L.

La société Protech Air SARL a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine envers la société Europe Environnement SA en date du 30 juin 2011.

2.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES PERFORMANCES

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Chiffre d'affaires	58 030	17 194	42%	40 836	0	40 836	9 432	31 404
Autres produits d'exploitation	8 890	5 387	154%	3 503	219	3 284	626	2 658
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 745	-544	17%	-3 201	0	-3 201	-717	-2 484
Autres charges d'exploitation	-63 621	-22 893	95%	-40 728	-268	-40 461	-4 893	-35 568
Résultat opérationnel	-446	-856	-209%	410	-48	458	4 448	-3 990
EBITDA	2 668	-863	-24%	3 551	-48	3 600	5 197	-1 597
EBIT	-1 057	-1 407	-402%	350	-48	399	4 480	-4 081
Coût de l'endettement	-509	73	-13%	-583	-47	-536	4	-540
Autres produits et charges financiers	165	-106	-39%	271	25	246	63	183
Impôts sur les bénéfices	166	-331	-67%	497	-591	1 088	119	969
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	-611	-552	933%	-59	0	-59	-41	-18
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 235	-1 771	-331%	536	135	401	4 743	-4 343
Intérêts minoritaires	-106	-199	-215%	92	-288	381	-321	702
Résultat net (part du Groupe)	-1 341	-1 969	-314%	628	-153	781	4 422	-3 641

2.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est en augmentation de 42% à 58 M€ en 2011, contre une augmentation de 30% en 2010, et un chiffre d'affaires de 40 M€ essentiellement du fait du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO

Morcenx et de la hausse de l'activité Air et Gaz, avec notamment la poursuite du contrat Air Liquide/Sharp.

La ventilation géographique du chiffre d'affaires se présente comme suit :

en K€	31/12/2011	31/12/2010	var	31/12/2009	var
Europe	56 404	38 200	18 204	29 607	8 593
Amérique	787	1 532	-745	629	903
Asie	534	716	-181	830	-114
Afriques	297	389	-92	338	51
Océanie	8	0	8		0
Total	58 030	40 836	17 194	31 404	9 432



2.2.2 RESULTAT OPERATIONNEL

en K€	31/12/2011 IFRS	% du CA	31/12/2010 IFRS	% du CA	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	% du CA	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	% du CA
Chiffre d'affaires	58 030	100,0%	40 836	100%	40 836	100%	31 404	100%
Autres produits d'exploitation	8 890	15,3%	3 503	9%	3 284	8%	2 658	8%
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 745	-6,5%	-3 201	-8%	-3 201	-8%	-2 484	-8%
Autres charges d'exploitation	-63 621	109,6%	-40 728	-100%	-40 461	-99%	-35 568	-113%
<i>dont charges de personnel</i>	-12 627	-21,8%	-12 378	-30%	-11 925	-29%	-11 430	-36%
Résultat opérationnel	-446	-0,8%	410	1%	458	1%	-3 990	-13%
EBITDA	2 688	4,6%	3 551	9%	3 600	9%	-1 597	-5%
EBIT	-1 057	-1,8%	350	1%	399	1%	-4 081	-13%

Le résultat opérationnel est impacté en 2010 des effets de la transition IFRS et notamment des éléments suivants :

- les attributions gratuites d'actions sont désormais comptabilisées au compte de résultat conformément à IFRS 2, pour une charge de 454 K€ en 2010 ;
- la correction d'erreur comptabilisée en 2010 dans le résultat en comptes français est corrigée par les réserves pour un impact de 209 K€ ;
- le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, au sein des autres produits d'exploitation, et non plus en tant qu'impôt sur les résultats. Le crédit d'impôt recherche est ensuite rapporté au résultat selon les charges et les amortissements supportés ; les produits correspondants comptabilisés en 2010 en normes françaises sont de 471 K€, contre 445 K€ en normes IFRS.
- la CVAE est comptabilisée au sein de l'impôt sur les résultats, et non plus au sein des taxes (impact de 127 K€ en 2010).

En 2010, le résultat opérationnel avait été impacté positivement par des éléments non récurrents tels que la plus-value de cession réalisée sur la vente des deux anciens bâtiments d'Europe Environnement.

En 2011, les performances opérationnelles du Groupe ont été impactées par des éléments défavorables et notamment :

- le segment de production d'énergie renouvelable a enregistré en janvier 2011 des charges d'honoraires versées aux conseils externes qui ont aidé le Groupe à aboutir dans sa recherche de financement pour la construction de la première usine CHO à Morcenx ;
- la performance du segment de destruction des déchets dangereux a subi les conséquences de la baisse de la production induite par l'utilisation d'un nouveau type de réfractaires et par des modifications faites au niveau du process.

L'EBITDA s'établit à 2 688 K€ au 31/12/2011, vs 3 551 K€ au 31/12/2010, et est positif sur 3 des 4 activités du Groupe :

- le segment Air et Gaz dégage un EBITDA de 1 718 K€ en 2011, vs 970 K€ en 2010, reflétant l'amélioration de la rentabilité des activités historiques, qui avaient été affectées par la crise, ainsi que le redéploiement des activités américaines vers de grands projets ;
- le segment des déchets dangereux dégage un EBITDA positif à 634 K€ en 2011, malgré les incidents techniques ;
- l'activité historique d'Europlasma affiche un EBITDA de 596 K€, essentiellement grâce aux contrats long terme en cours.

2.2.3 INFORMATION SECTORIELLE

2.2.3.1 Ingénierie et torches, Recherche et Développement Holding, R&D, Ingénierie et torches Europlasma, SCIG

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	1 369	442	442	908
Résultat opérationnel	-42	-2 026	-2 063	-3 859
EBITDA	596	-1 691	-1 548	-3 337
Résultat net	1 793	1 003	1 589	-3 064
Intérêts minoritaires	0	0	0	0
Résultat part Groupe	897	1 003	1 589	-3 064

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre du contrat signé en 2010 pour le traitement et le conditionnement de déchets radioactifs de la centrale nucléaire bulgare. Europlasma est en charge de la mise en œuvre du four plasma d'une capacité de 250t/an de déchets faiblement radioactifs. Le client a reporté d'une année les échéances ultérieures à l'été 2011, ainsi un avenant pour la prise en compte de ce délai a été négocié. La commande de pièces de rechange prévue au contrat a été reçue en 2011.

Au niveau de la R&D, Europlasma a poursuivi son programme Turboplasma® soutenu par l'ANR ce qui a déclenché le deuxième acompte de 110K€ en 2011. Parallèlement, Europlasma et Kobelco Eco-Solutions (Groupe

Kobe Steel) ont lancé leur programme commun « KIWI » qui vise à tester la combinaison de leur technologie (gazéifieur et Turboplasma®) pour la production d'énergie à partir de différents types de déchets. Ce programme de plus de 6M€ sur 3 ans est en cours de réalisation sur la plate forme d'essais d'Europlasma à Morcenx.

Par ailleurs, le programme de recherche SESCO, réalisé en partenariat avec les laboratoires PROMES et Cemthi et la société Silimelt, qui consiste à utiliser le COFALIT (matériau issu de la vitrification d'amiante) pour le stockage d'énergie solaire a été primé par l'ADEME dans la catégorie « technologie innovante pour l'environnement » à l'occasion du salon Pollutec en décembre 2011.

2.2.3.2 Déchets dangereux

Déchets dangereux Inertam

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	7 960	8 982	8 982	9 669
Résultat opérationnel	-1 179	38	80	508
EBITDA	634	1 650	1 692	1 492
Résultat net	-1 334	-44	-186	359
Intérêts minoritaires	0	0	0	0
Résultat part Groupe	-1 334	-44	-186	359

L'activité de traitement des déchets dangereux a contribué à hauteur de 14% au chiffre d'affaires du Groupe avec un chiffre d'affaires de 7 960 K€ au 31/12/2011, contre 8 982 K€ au 31/12/2010.

Le chiffre d'affaires, calculé sur la base du traitement effectif des déchets, ne reflète pas l'activité commerciale qui a été soutenue tout au long de 2011 pour atteindre une année record de déchets livrés sur site, en croissance de 17% par rapport à 2010.

La production a été pénalisée par des problèmes techniques non récurrents ayant entraîné 9 semaines d'arrêt supplémentaires.

En 2011, 4 521 tonnes ont ainsi pu être traitées, contre 5 472 tonnes l'année précédente. Des mesures appropriées ont été mises en œuvre avec succès pour remédier aux deux incidents clairement identifiés et analysés. Un nouvel investissement sur la zone de préparation de charge est prévu en 2012 pour gagner en efficacité et en productivité. Cet investissement est financé par un « prêt vert » accordé par l'OSEO dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

2.2.3.3 Energies renouvelables

Energies Renouvelables CHO Power, CHO Morcenx

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	17 186	6 527	6 527	0
Résultat opérationnel	-176	2 506	2 506	-36
EBITDA	-259	2 622	2 622	-36
Résultat net	-1 010	-239	-239	-232
Intérêts minoritaires	0	0	0	0
Résultat part Groupe	-1 010	-239	-239	-232

La branche des énergies renouvelables a généré un chiffre d'affaires de 17 186 K€, représentant 30% du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 (contre 16% en 2010).

Ces revenus sont liés à la construction de la première usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse à Morcenx qui a débuté le 1er décembre 2010 et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à CHO Power SAS. La construction de l'usine est en cours

de finition et les premiers déchets sont arrivés sur site en mars 2012 pour effectuer les premiers tests de la ligne de tri. La mise en marche de l'usine est programmée mi 2012.

CHO Power SAS poursuit son développement et s'est notamment associée à Sunrise Renewables pour finaliser les projets en développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume Uni.

2.2.3.4 Air et gaz

Air et Gaz

Europe Environnement, Europlast, FIG, Ventacid Hongrie, ATS, Amcec, Amplast, RHE

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	31 516	24 885	24 885	20 827
Résultat opérationnel	952	-109	-245	-523
EBITDA	1 718	970	834	284
Résultat net	212	-185	-764	-1 406
Intérêts minoritaires	-106	92	381	702
Résultat part Groupe	106	-93	-383	-704

L'activité du traitement de l'air et des gaz a contribué à hauteur de 54% au chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2011, avec des revenus qui s'établissent à 31 516 K€, contre 24 885 K€ au 31/12/2010.

Le sous-groupe Europe Environnement a franchi avec succès les dernières étapes contractuelles du contrat Air Liquide/Sharp avec la mise en service industrielle des 2 lignes de traitement des gaz de l'usine 3 Sun à Catane (Italie) au cours de l'été 2011.

La filiale hongroise Ventacid a investi dans une nouvelle usine de production de dispositifs de traitement de l'air.

Par ailleurs, afin de réaliser des économies de coûts et ainsi maintenir sa compétitivité, Europe Environnement SA a fusionné avec ses filiales Protech'Air et Europ-Plast, respectivement les 01/07/2011 et 01/01/2012.



2.2.4 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé au format IFRS	2009 Normes françaises, reclassé au format IFRS
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9	6	6	20
Coût de l'endettement financier brut	-519	-588	-542	-544
Coût de l'endettement financier net	-509	-583	-536	-524
Pertes et gains de change	-3	246	246	104
Dividendes	0	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	64	-11	-20	-32
Autres charges financières	-20	-1	-1	0
Autres produits financiers	125	36	20	96
Autres charges et produits financiers	165	271	246	167
Charges et produits financiers	-345	-312	-290	-357

Les charges et produits financiers sont restés relativement stables sur les 3 derniers exercices, malgré l'impact de la

comptabilisation au coût amorti lors du passage aux IFRS.

2.2.5 RESULTAT NET

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Résultat opérationnel	-446	-856	-209%	410	-48	458	4 448	-3 990
Charges et produits financiers	-345	-33	11%	-312	-22	290	67	-357
Charges et produits exceptionnels	0	0	0%	0	0	0	74	-74
Impôts sur les bénéfices	166	-331	-67%	497	-591	1 088	119	-969
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	-611	-552	936%	-59	0	-59	-41	-18
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0		0	796	-796	77	-874
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 235	-1 771	-330%	536	135	401	4 743	-4 343
Intérêts minoritaires	-106	-199	-215%	92	-268	361	-321	702
Résultat net (part du Groupe)	-1 341	-1 969	-314%	628	-153	781	4 422	-3 641

La transition aux normes IFRS a eu un impact significatif sur la présentation de l'impôt sur les bénéfices : en effet, le crédit d'impôt recherche est présenté en IFRS en autres produits, alors qu'il était présenté en impôt sur les sociétés en normes françaises. De plus, il est rapporté au rythme de consommation des charges correspondantes ; un produit constaté d'avance est donc comptabilisé au passif à la date de transition aux IFRS.

Par ailleurs, le traitement IFRS de la contribution sur la valeur ajoutée vient augmenter la charge d'impôt.

Le produit d'impôts de 166 K€ constaté au titre de 2011 se décompose en une charge d'impôt exigible de 283 K€, un produit d'impôts différés de 443 K€ et un produit d'intégration fiscale de 6 K€.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est une perte de 611 K€ en 2011, contre 59 K€ en 2010, et 18 K€ en 2009 : Cette quote-part de pertes est essentiellement liée à CHO Morcenx dont l'activité n'a pas encore débuté.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est une perte de 1 235 K€ en 2011, contre un profit de 536 K€ en 2010, en normes IFRS. En normes françaises, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élevait à 401 K€ pour 2010, contre une perte de 4 343 K€ pour 2009.

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net en 2011 est une quote-part de profits de 106 K€, contre une quote-part de pertes de 92 K€ en 2010, grâce aux performances positives des filiales américaines du segment de l'Air et des gaz notamment.

2.3 ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

2.3.1 CAPITAUX PROPRES

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Capital	15 656	371	2%	15 285	0	15 285	3 873	11 412
Primes liées au capital	34 658	-12	0%	34 670	0	34 670	1 522	33 148
Réserves et report à nouveau	-14 417	323	-2%	-14 740	-2 833	-11 907	-2 393	-9 515
Résultat de l'exercice	-1 341	-1 969	-314%	628	-153	781	4 422	-3 641
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	34 556	-1 287	-4%	35 843	-2 986	38 829	7 425	31 404
Intérêts hors groupe	2 446	4	0%	2 442	-1 423	3 865	-378	4 243
Capitaux propres	37 002	-1 283	-3%	38 285	-4 409	42 694	7 047	35 647
Capitaux propres, part du Groupe, par action en €/par action	2,2			2,8		3,1		2,7

Entre 2009 et 2010, les capitaux propres progressent de 7 047 K€, essentiellement du fait de l'augmentation de capital de 6 309 K€ de juillet 2010 et du résultat de l'exercice 2010.

Les capitaux propres au 31/12/2010 ont été essentiellement impactés des éléments suivants lors de la transition aux normes IFRS :

- Traitement des actions propres (-110K€);
- Traitement des instruments dérivés de couverture (-222 K€) ;
- Traitement IFRS des subventions et du crédit d'impôt recherche (-737 K€), qui sont présentés en autres passifs courants (au sein des produits constatés d'avance) ;
- Traitement des écarts d'acquisition (-3 280 K€) : annulation de l'amortissement de 2010 et constatation des dépréciations à l'ouverture.

En normes IFRS, les capitaux propres se montent à 37 M€ au 31/12/2011, contre 38,3 M€ au 31/12/2010. La variation est essentiellement due :

- au résultat de la période (-1 235 K€) ;
- aux autres éléments du résultat global (-184 K€), qui correspondent essentiellement aux variations de juste valeur des instruments de couverture et aux réserves de conversion ;
- aux plans d'attributions gratuites d'actions (152K€).

2.3.2 ACTIFS NON COURANTS

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Goodwill	8 410	27	0%	8 383	-3 290	11 673	-730	12 403
Autres immobilisations Incorporelles	1 587	-747	-32%	2 334	8	2 325	-51	2 376
Immobilisations corporelles	20 343	4 265	27%	16 078	0	16 078	-3 810	19 888
Immeubles de placement	0	0		0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises associées	7 340	-605	-8%	7 945	7 743	202	202	0
Autres actifs financiers non courants	8 976	7 484	501%	1 494	-6 605	8 099	7 586	514
Impôts différés actifs	1 973	187	10%	1 786	71	1 715	1 079	635
Actifs non courants	48 631	10 611	28%	38 020	-2 072	40 092	4 277	35 816

En normes IFRS, les actifs non courants sont essentiellement composés de l'actif immobilisé et de l'impôt différé actif. L'impact de la transition aux IFRS sur la présentation des actifs non courants concerne donc essentiellement les impôts différés actifs.

L'évolution entre 2009 et 2010 des actifs non courants s'explique par :

- La hausse des actifs d'impôts différés
- Les investissements dans l'entreprise associée CHO Morcenx (titres et bons de souscription d'actions)
- Les investissements réalisés sur les sites : plate-forme de recherche et développement, zone de préparation de charge à Morcenx
- Les opérations de crédit bail du sous groupe Europe Environnement, et notamment la cessions des anciens locaux du sous groupe.

La transition aux IFRS a eu les principaux impacts suivants sur les actifs non courants :

- Présentation des titres mis en équivalence, et des goodwill associés sur une seule et même ligne, au sein des Participations dans les entreprises associées (y inclus les BSA non encore exercés sur CHO Morcenx) ;
- Réévaluation des goodwill à l'ouverture en IFRS ;
- Reclassement des placements de trésorerie hors exploitation et à plus d'un an en autres actifs financiers non courants.

L'évolution des actifs non courants entre 2010 et 2011 en IFRS s'explique par les principaux éléments suivants :

- Hausse des impôts différés actifs ;
- Hausse des autres actifs financiers non courants, suite au placement de 7,5 M€ sur un compte séquestre apporté en garantie à CHO Morcenx, dans le cadre de la construction de l'usine ;
- Diminution des participations dans les entreprises associées, suite à la quote-part de perte, essentiellement ;
- Investissements de plus de 7 M€, concernant notamment la préparation de charge sur le site d'Inertam, les bâtiments en cours de construction de l'usine de CHO Morcenx et la plateforme de recherche et développement.

Le Groupe est propriétaire de plusieurs terrains à Morcenx. Les locaux à Bruges (France), en Hongrie et aux USA sont loués, ceux d'Aspach-le-Haut (France) sont en crédit bail.

2.3.3 ACTIFS COURANTS HORS TRESORERIE

L'évolution des actifs courants, hors trésorerie, est la suivante sur les 3 derniers exercices :

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Stocks et en-cours	2 156	-326	-18%	1 830	0	1 830	325	1 505
Clients et comptes rattachés	17 586	4 572	35%	13 014	0	13 014	2 186	10 827
Autres créances opérationnelles	6 798	4 667	219%	2 132	0	2 132	-431	2 562
Impôts courants - actif	133	115	645%	18	0	18	-300	318
Autres actifs courants	1 227	-1 044	-46%	2 271	-1 254	3 525	3 148	377
Actifs courants hors trésorerie	27 900	8 636	45%	19 264	-1 254	20 518	4 929	15 589

Les actifs courants hors trésorerie augmentent de 45% en 2011 et de 31% en 2010, globalement en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires de 42% en 2011, et de 30% en 2010.

2.3.4 TRESORERIE ET ENDETTEMENT NET

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 963	-372	-3%	12 335	6	12 329	-1 417	13 747
Dettes financières non courantes	11 997	1 253	12%	10 744	-869	11 613	-1 543	13 156
Dettes financières courantes	3 500	1 662	90%	1 839	651	1 187	-792	1 979
Endettement net	3 534	3 287	1327%	248	-223	471	-917	1 388
Taux d'endettement net	9,6%			0,6%		1,1%		3,9%

Au 31/12/2011, l'endettement net du groupe est de 3 534 K€, contre 248 K€ au 31/12/2010, en hausse du fait des emprunts contractés dans le cadre de la construction de l'usine de CHO Morcenx.

Les dettes financières ont également été impactées par la comptabilisation au coût amorti en IFRS au 31/12/2010.

Le taux d'endettement net est de 9,6% au 31/12/2011, contre 0,6% au 31/12/2010 en normes IFRS et 1,1% en normes françaises.

Au 31/12/2011, le Groupe a pris des engagements fermes d'investissements à hauteur de 727 K€ dans le cadre des travaux d'optimisation de la zone de préparation de charge de l'activité Traitement des déchets dangereux. Ces investissements seront intégralement financés par le Prêt Vert qui a été accordé par OSEO à Inertam SAS dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

2.3.5 AUTRES PASSIFS

en K€		var vs		var vs		var vs		var vs	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
	IFRS	IFRS en K€	IFRS en %	IFRS	normes françaises, reclassé en normes IFRS	Normes françaises, reclassé en normes IFRS	normes françaises, reclassé en normes IFRS	Normes françaises, reclassé en normes IFRS	Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Avantages du personnel non courants	451	-2	0%	452	0	452	114	338	
Provisions non courantes	0	0		0	0	0	0	0	
Impôts différés passifs	563	-299	-35%	862	108	754	404	350	
Autres passifs financiers non courants	510	102	25%	408	222	186	-81	267	
Total autres passifs non courants	1 523	-198	-12%	1 722	329	1 393	437	956	
Provisions courantes	897	120	21%	577	0	577	-68	645	
Fournisseurs et comptes rattachés	18 124	11 444	171%	6 680	0	6 680	518	6 162	
Impôts courants - passif	0	-20	-100%	20	0	20	20	0	
Autres dettes opérationnelles	5 914	1 396	31%	4 518	0	4 518	-85	4 603	
Autres passifs courants	9 737	4 502	86%	5 235	977	4 258	2 254	2 004	
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0		0	0	0	0	0	
Passifs courants	34 472	17 442	209%	17 029	977	16 053	2 638	13 414	
Total autres passifs	35 995	17 244	92%	18 751	1 306	17 445	3 076	14 370	

Les autres passifs non courants sont essentiellement composés :

- des avantages du personnel non courants pour 451 K€ au 31/12/2011, contre 452 K€ au 31/12/2010 et 338 K€ au 31/12/2009 ;
- des impôts différés passifs ;
- des autres passifs financiers non courants, essentiellement composés des instruments de couverture en 2011 et 2010.

Les dettes fournisseurs se montent à 18 124 K€ au 31/12/2011, contre 6 680 K€ au 31/12/2010 et 6 162 K€ au 31/12/2009, en forte hausse, essentiellement du fait :

- de la hausse du niveau d'activité
- de la construction de l'usine CHO à Morcenx
- des contrats long terme pour lesquels des rétentions de paiement sont appliquées aux fournisseurs.

Les autres passifs courants (9 737 K€ en 2011, 5 235 K€ en 2010 en normes IFRS et 4 258 K€ en 2010 et 2 004 K€ en 2009 en normes françaises) se composent essentiellement des produits constatés d'avances sur contrats long terme.

2.4 ANALYSE DE LA TRESORERIE

en K€	2011	2010
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 627	1 053
Incidence de la variation du BFR	8 402	-1 075
Impôts payés	-309	-262
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11 719	-284
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-14 416	-5 325
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	631	4 199
Variation de la trésorerie	-2 146	-1 424
Trésorerie d'ouverture	12 321	13 746
Trésorerie de clôture	10 175	12 321
Variation de la trésorerie	-2 146	-1 424

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se montent à 11 719 K€ en 2011, contre -284 K€ en 2010, et permettent de financer la majorité des investissements.

Pour rappel, les investissements effectués en 2009 pour 12 885 K€ concernaient essentiellement :

- la plateforme de recherche et développement sur le site de Morcenx,
- l'amélioration des installations techniques d'Inertam (et notamment la zone de préparation de charge),
- le site d'Aspach-le-Haut, financé par crédit bail
- la recherche et développement.

En 2010, le Groupe avait :

- poursuivi ses investissements dans la plateforme R&D de Morcenx, et dans les installations industrielles d'Inertam,
- cédé les anciens locaux d'Europe Environnement,
- et lancé les opérations commerciales du pôle Gazéification.

En 2011, les investissements ont essentiellement porté sur :

- les prêts et avances, et notamment le compte séquestre de 7,5 M€,
- les bâtiments de l'usine CHO Morcenx,
- la plate forme de recherche et développement à Morcenx.

Les dépenses de R&D capitalisées au cours des derniers exercices sont décrites dans la note 7.2 des Etats financiers consolidés 2011. Au cours des 3 derniers exercices, le Groupe n'a pas supporté de coûts de R&D significatifs autres que ceux ainsi portés à l'actif du bilan.

Les flux des activités de financement concernent en 2011 essentiellement des recours au financement bancaire.

En 2010, les flux des activités de financement concernaient l'augmentation de capital pour 6,2 M€, et des remboursements d'emprunts essentiellement.

3. PERSPECTIVES D'ACTIVITES

Le Chiffre d'affaires consolidé 2012 ne devrait pas ou peu progresser, compte tenu de la date de démarrage de CHO Morcenx qui reste l'évènement déclencheur de cette année pour de nouvelles prises de commandes.

Il n'a pas été identifié d'évènement post-clôture qui ait modifié ou soit susceptible de modifier de manière significative la situation financière ou commerciale du Groupe telle qu'elle existait au 31/12/2011.

3.1 ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES

Le segment Torchés et Procédés devrait connaître une croissance significative dans la poursuite des contrats en cours et la signature de nouveaux marchés d'équipements en cours de négociation.

3.2 DECHETS DANGEREUX

L'activité de traitement de déchets dangereux, portée par Inertam devrait retrouver le niveau d'activité des années 2009/2010 et améliorer ses performances opérationnelles grâce à l'investissement significatif dans la zone de préparation de charges.

3.3 ENERGIES RENOUVELABLES

Au sein de la branche Energies Renouvelables, CHO Power finalise la construction de l'usine de production d'énergie de Morcenx et assurera sa mise en route opérationnelle cet été avec l'assistance du futur exploitant de l'usine. La réussite du démarrage et de la montée en puissance de CHO Morcenx est une priorité stratégique et financière pour le Groupe qui poursuit en parallèle le développement commercial de ce segment d'activité.

3.4 AIR ET GAZ

L'activité du traitement de l'air et des gaz, assurée par le sous-groupe Europe Environnement, devrait fournir de meilleurs résultats à la fois dans les métiers traditionnels et sur les nouveaux marchés essentiellement portés par l'ingénierie et le photovoltaïque.

4. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

L'activité de haute technologie du Groupe Europlasma l'expose à des risques techniques et technologiques importants susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la situation financière et les performances du Groupe. Voir notamment la note 7.1 des Etats financiers consolidés 2011.

4.1.1 RISQUES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

L'expertise accumulée permet d'aborder l'avenir avec confiance. Les risques technologiques sont maîtrisés sur les différents métiers de la société :

- Etude et Ingénierie des torches à plasma : la fiabilité des torches à plasma a notamment été prouvée par le fonctionnement, depuis 2002, des fours de vitrification des cendres au Japon et de vitrification de déchets d'amiante à Morcenx ;
- Destruction des déchets dangereux : malgré les difficultés opérationnelles de la ligne 3, l'expérience accumulée et le parcours réalisé sont significatifs pour le groupe ;
- Traitement de l'air et des gaz : l'acquisition du nouveau site d'Aspach-le-Haut a permis au groupe d'améliorer son processus de production et d'en réduire les risques ;
- Production d'énergies renouvelables : les risques technologiques sont identifiés et sont couverts par des solutions de substitution permettant de les limiter. Il est rappelé également qu'une période de mise route d'un an (ramp up) permettra les ajustements techniques qui seront peut être nécessaires à l'atteinte de la puissance optimale de l'usine.

Le temps de développement et de commercialisation d'un nouveau procédé dans le secteur de l'environnement, associé aux montants des investissements à consentir pour mettre sur le marché un produit testé et fiabilisé, limitent le risque de voir surgir sur le marché une technologie de rupture.

4.1.2 RISQUES LIES A LA RECHERCHE

Il est nécessaire pour le groupe Europlasma d'investir en recherche et développement afin de sécuriser le développement du groupe à moyen et long terme. Le processus de recherche et développement peut s'étendre sur plusieurs années, ce qui pourrait retarder et/ou impacter la capacité financière du groupe à générer des profits futurs.

Le Groupe protège sa propriété intellectuelle par :

- le dépôt de brevets sur des technologies (produits et process) spécifiques,
- le renouvellement des anciens brevets par l'addition de nouvelles technologies issues de ses recherches et de ses tests sur son site de R&D à Morcenx,
- des accords avec des acteurs clés du secteur.

4.2 RISQUES DE MARCHE

Les informations sur les risques de marché données ci-après sont également présentées en note 5 des Etats Financiers consolidés 2011.

4.2.1 RISQUES DE LIQUIDITE

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La situation et le prévisionnel de trésorerie font l'objet d'un suivi régulier, notamment au vu des garanties mises en place dans le cadre de certains contrats (garanties données, comptes séquestres...).

4.2.2 RISQUES LIES A LA FLUCTUATION DU PRIX DE MATIERES PREMIERES ET AUX FOURNISSEURS

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment :

- aux prix d'approvisionnement des matières plastiques, qui sont fortement liées au cours de certaines matières premières d'origine pétrolière ;
- aux tarifs d'approvisionnement en biomasse et de prestations de traitement de déchets, fixés par contrat sur des durées longues. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques.

Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers mais a entrepris depuis 2006 un travail de diversification et qualification de ses principaux fournisseurs :

- pour sécuriser les approvisionnements pour les achats les plus sensibles (matières plastiques, matériaux spécifiques tels que les réfractaires, pièces détachées, mécanique de précision et redresseurs électriques des torches à plasma...);
- pour optimiser les coûts.

4.2.3 RISQUES LIES A LA FLUCTUATION DES TAUX DE CHANGE

Le Groupe est principalement exposé à la variation des cours des devises américaine, britannique et hongroise, contre l'euro.

En effet, de par ses activités et ses implantations, la variation des cours de ces devises contre euros peut impacter les capitaux propres et les résultats du Groupe. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments dérivés. La majorité du chiffre d'affaires du Groupe est néanmoins réalisée en Europe, ce qui limite le risque de change.

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres.

Le groupe couvre essentiellement son risque de change (essentiellement sur l'USD) dans ses propositions commerciales.

L'exposition du Groupe au risque de change sur ses dettes financières en devises au 31/12/2011 est donnée en note 7.7 des Etats Financiers consolidés 2011.

4.2.4 RISQUES LIES A LA FLUCTUATION DES TAUX D'INTERETS

Comme exposé dans la note 5 des Etats Financiers consolidés 2011, le Groupe gère son exposition au risque de taux à l'aide d'instruments de couverture, de manière ciblée. Les notes 5.1.3 et 7.10.1 des Etats Financiers consolidés 2011 présentent les données relatives aux deux contrats de swap de taux qui ont couru sur 2011.

Voir également la note 7.1 des Etats financiers consolidés 2011 pour la sensibilité des tests de perte de valeur au taux d'actualisation.

4.2.5 RISQUES PAYS

L'exposition du Groupe au risque pays est jugée faible, la majorité du chiffre d'affaires étant réalisé en Europe.

4.3 RISQUES LIES AUX CLIENTS

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

Au cours des 3 derniers exercices, le Groupe n'a pas encouru de pertes sur créances significatives. Le niveau de dépréciation des créances clients au 31/12/2011 s'élève à 2,2% de l'encours brut à la même date en l'absence de risques significatifs.

4.4 AUTRES RISQUES

4.4.1 RISQUES DE DEPENDANCE SUR LES HOMMES CLE

Monsieur Didier Pineau (Directeur Général de la Société) est accompagné d'une équipe de direction compétente et expérimentée, composée de :

- Monsieur Jean-Claude Rebischung, (Directeur Général Délégué d'Europlasma et Président Directeur Général d'Europe Environnement), chargé du développement d'Europe Environnement et des partenariats avec d'autres éco-industries,
- Monsieur Pierre Bellmann (Directeur Général d'Europe Environnement), en charge du développement technologique et des productions,
- Monsieur Louis Clercq Roques (Directeur du site Inertam),
- Madame Estelle Mothay (Directrice Administrative et Financière).

Compte-tenu de la complexité des technologies utilisées et des procédés mis en œuvre, le succès du Groupe dans ses domaines d'activité repose sur le savoir-faire et l'expérience de ses collaborateurs. Il est donc important pour le Groupe de fidéliser et motiver ses collaborateurs clés. A ce titre, l'attribution gratuite d'actions est un élément de fidélisation et de motivation particulièrement fort.

Quand bien même le Groupe viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs.

Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de ses dirigeants et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait avoir un effet négatif sur la stratégie, les résultats et la situation financière du groupe ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

Il est à noter que pour certains de ses collaborateurs, le Groupe a souscrit une assurance « homme-clé ».

4.5 RISQUES JURIDIQUES

4.5.1 RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION ET A SON EVOLUTION

Les procédés de traitement des déchets proposés par Europlasma sont conformes à la loi du 15 juillet 1975 modifiée par les lois du 13 juillet 1992 et du 2 février 1995 et par l'ordonnance 2000-914 du 18 septembre 2000 relatives à l'élimination des déchets ayant pour objectif de réduire la production et la nocivité des déchets ainsi que de les valoriser.

Les nouvelles lois concernant le traitement des déchets devraient s'orienter vers le développement de solutions visant à limiter les volumes de déchets à stocker. Toutefois les enjeux financiers peuvent, sur le court terme, perturber le législateur et retarder la mise en application de textes favorables au Groupe.

4.5.2 RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

La recherche et développement est essentielle pour le groupe, comme présenté dans la description des activités. Le groupe a d'ailleurs bénéficié de crédits d'impôt recherche importants au cours des 3 derniers exercices et participe à des projets de R&D nationaux et internationaux avec des partenaires reconnus et le soutien des instances publiques (OSEO, ANR, FEDER, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général des Landes).

Le groupe mobilise, pour la recherche et développement :

- une équipe dédiée pour la recherche et développement qui travaille soit de manière autonome pour le Groupe, soit en partenariat,
- des investissements en matériels et équipements, notamment pour le site d'essai,
- des ressources administratives en interne et l'aide de cabinets spécialisés pour les dépôts et la gestion des brevets.

Les travaux de R&D visent à améliorer sans cesse la technologie Europlasma et/ou à augmenter son domaine d'application. Les projets de recherche et développement et de dépôt de nouveaux brevets visent à pérenniser la propriété intellectuelle du Groupe.

Ainsi, les brevets suivants ont été publiés afin de continuer la protection de la technologie du Groupe :

- brevet déposé en 2008 pour les torches à plasma : Procédé de contrôle de l'usure d'au moins une des électrodes d'une torche à plasma,
- brevets déposés en 2006 pour la vitrification : Dispositif et Procédé d'inertage par fusion plasma de matériaux toxiques (amiante),
- brevet déposé en 2007 pour la gazéification : Procédé et dispositif de traitement d'un gaz de synthèse.

Les procédés développés par Europlasma sont protégés par des brevets dans les principales zones géographiques où le Groupe opère. Le Groupe a ainsi déposé et acquis plus d'une douzaine de brevets depuis sa création. La protection de la propriété intellectuelle, et notamment le dépôt et le maintien des brevets représente un réel investissement pour le Groupe. A la date de ce document, 12 brevets sont valides, dont un en co-détention avec le CEA, et plusieurs demandes de brevets sont en cours de rédaction.

En ce qui concerne la torche à plasma, les brevets sont les suivants :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 26 54 294	* Torche à Plasma à amorçage par court circuit	2010
FR 27 35 940	* Torche à plasma à structure générale sensiblement axi-symétrique	2015
FR 27 63 466	* Système de régulation et de pilotage d'une torche à plasma	2017
FR 27 79 316	* Dispositif de mélange des gaz froids en sortie de torche à plasma	2018
FR 08 58 823	Procédé de contrôle de l'usure d'au moins une des électrodes d'une torche à plasma	2028

* Brevet acquis auprès d'EADS

En ce qui concerne la vitrification, les brevets sont les suivants :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 27 08 217	Procédé d'inertage par torche à plasma de produits contenant des métaux lourds en particulier des métaux lourds et installation pour sa mise en œuvre	2013
FR 27 64 877	Procédé de vitrification d'un matériau pulvérulent et dispositif pour la mise en œuvre de ce procédé	2018
FR 27 88 121	Four de fusion de déchets solides avec boîtes à eaux	2018
FR 27 88 122	Four de fusion de déchets solides	2018
FR 27 88 097	* Clapet d'obturation d'une enceinte de gaz de combustion	2019
FR 29 09 015	Dispositif et Procédé d'inertage par fusion plasma de matériaux toxiques (amiante)	2026

* brevet acquis dans le cadre de l'acquisition du fond de commerce d'Inertam en 2003

Dans le domaine des énergies renouvelables, les brevets déposés sont les suivants :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 28 92 127	* Dispositif de gazéification de la biomasse et de déchets organiques sous haute température et avec apport d'énergie extérieure pour la génération d'un gaz de synthèse de haute qualité	2025
FR 29 21 384	Procédé et dispositif de traitement d'un gaz de synthèse	2027

* en co détention avec le CEA

La société a la même politique de propriété intellectuelle depuis son origine ; la société considère qu'il est plus efficace de protéger fortement ses technologies clés par des brevets ciblés déposés dans les principales zones géographiques où elle opère que de multiplier dépôts et extensions. Par ailleurs, le savoir-faire associé aux brevets est au moins aussi important que le brevet en lui-même.

Le Groupe ne verse à ce jour aucune redevance à aucun tiers pour l'exploitation d'un brevet. Aucune redevance ou rémunération n'est versée au titre de contrats d'inventeur. Le groupe associe le personnel impliqué dans le dépôt de brevets au travers de sa politique salariale, notamment via les primes sur objectifs et des primes de dépôt de brevet, qui ne sont pas liées à l'exploitation des brevets. Le Groupe collabore avec différents acteurs de la recherche scientifique, qui sont susceptibles de publier le résultat des travaux, en collaboration avec Europlasma.

Les marques Europlasma, Inertam, CHO-Power et Turboplasma® ont été déposées auprès de l'INPI et appartiennent au Groupe.

4.5.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les provisions pour risques sur litiges sont présentées en note 7.9 Provisions des Etats financiers consolidés au 31/12/2011. Elles concernent essentiellement des litiges commerciaux.

Dans l'activité du traitement de l'air et des gaz, suite à la condamnation du sous-groupe à payer 220 K€ (jugement non exécutoire) par le Tribunal de Commerce de Marseille en février 2009, le sous-groupe a fait appel et a maintenu sa provision pour la totalité des demandes et divers honoraires.

Le Groupe n'a pas doté de provision sur le litige en cours avec Heartstream. Ce litige est né lors des émissions de BSA en 2005, Heartstream s'étant vu confier une recherche d'investisseur, en contrepartie d'une rémunération en numéraire, en BSA et en BSA

complémentaires. Le Groupe n'a pas émis, conformément aux résolutions des assemblées générales de 2005 et de 2006, les BSA complémentaires de la tranche A, objet du litige. Heartstream a donc formulé en juin 2006 une première demande, puis a engagé une procédure, demandant près de 1 500 K€. Le jugement du 23 mars 2010 a débouté Heartstream de ses demandes, et l'a condamné à payer 40K€ au titre de l'article 700, en sus des frais au Groupe. Heartstream a engagé une procédure en appel dont la plaidoirie s'est tenue le 22/03/12 et l'arrêt est prévu être rendu le 10/05/2012.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en cours ou dont il soit menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.6 RISQUE INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite des unités de production qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la sécurité ou la protection de la nature et de l'environnement.

En cas de survenance de pollution, nuisances ou dommages environnementaux, la responsabilité du Groupe pourrait se trouver engagée en réparation de dommages ou préjudices causés. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Des contrats d'assurance ont été souscrits pour couvrir ces risques et notamment une assurance responsabilité civile (générale et atteinte à l'environnement) et une assurance multirisques industriels.

Le site Inertam en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est soumis à des inspections régulières de la part des autorités compétentes telles que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Par ailleurs une surveillance de l'impact environnemental est réalisée en interne, à laquelle viennent s'ajouter :

- des contrôles réguliers de la qualité des rejets atmosphériques et aqueux par prélèvements dans les flux gazeux ou aqueux, effectués par des organismes compétents tels que l'Apave,
- un programme de surveillance des retombées et impacts environnementaux de la société Inertam par prélèvements de sol, d'aiguilles de pins et de végétaux destinés à l'alimentation, ceci afin d'évaluer l'impact environnemental et les risques sanitaires associés.

De plus, dans le cadre de son Autorisation d'Exploiter, une fois par an au plus tard le 31 mars de chaque année, l'exploitant adresse à l'inspection des installations classées un rapport d'activité comportant une synthèse des informations relatives notamment aux résultats de surveillance des rejets. L'inspection des installations classées présente ce rapport au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en le complétant par un rapport récapitulatif des contrôles effectués.

Par ailleurs, une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) convoquée et présidée par le Préfet ou un membre délégué des services de la préfecture et composée :

- de représentants des administrations et organismes publics (DREAL, Administration Sanitaire et Sociale de l'Etat - DDASS),
- de représentants des collectivités territoriales (élus locaux),
- de représentants des associations de protection de l'environnement (SEPANSO, association pêche, réserve naturelle...),
- et de représentants des exploitants

se réunit une fois par an pour examiner les conditions de fonctionnement et les impacts de l'unité de vitrification de déchets amiantés, exploitée par la société Inertam à Morcenx.

Cette CLIS couvrira également les conditions de fonctionnement et les impacts de l'unité de production d'énergie à Morcenx quant elle sera mise en exploitation, en 2012.

4.7 ASSURANCES

Le Groupe couvre ses risques en contractant des polices d'assurances. Les compagnies d'assurance retenues ont une réputation établie sur le marché. La majorité des contrats ont été négociés par un courtier, afin d'optimiser les termes des garanties.

Les principales assurances du Groupe concernent :

- la responsabilité civile générale, auprès de 3 compagnies différentes, avec une couverture moyenne de 7,5 millions d'euros par sinistre ;
- la responsabilité civile, atteinte à l'environnement, avec une couverture de 4,6 millions d'euros par an et la responsabilité civile d'activité de service avec une couverture de 9 millions d'euros par an,
- l'assurance multirisque des principaux sites du Groupe, avec une assurance perte d'exploitation de plus de 27 millions d'euros et des assurances Tous Risques Montage Essai (TRME) pour les grands projets ;
- les assurances transports de marchandises, et outillages industriels ;
- la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, avec une couverture de 5 millions d'euros ;
- la garantie assurance « Hommes Clé » sur certains collaborateurs ;
- les assurances en matière de déplacements des salariés, et de la flotte automobile.

W

5. ACTIVITE ET RESULTATS SOCIAUX

5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011 D'EUROPLASMA SA

Europlasma SA a réalisé au titre de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 7 283 K€, contre 2 804 K€ en 2010 et un bénéfice de 1 125 K€, contre 2 062 K€ en 2010.

La diminution de résultat entre 2010 et 2011 s'explique par les opérations exceptionnelles de 2010 sur le pôle de gazéification, non récurrentes en 2011.

La formation du résultat 2011 est principalement due :

- à une amélioration sensible du résultat d'exploitation en raison de la forte hausse du chiffre d'affaires, de la maîtrise des marges sur les affaires vendues et de la diminution de la masse salariale ;
- à une nette amélioration du résultat financier.

Construction de la centrale électrique CHO MORCENX

La construction de la première usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse, abritée dans la société CHO Morcenx SAS, s'est poursuivie sur 2011. La construction avait débuté le 1er décembre 2010 pour une mise en service prévue mi 2012. L'investissement total, incluant le financement des bâtiments ainsi que l'achat à crédit des moteurs à gaz et les intérêts intercalaires, s'élève à plus de 40 millions d'euros.

Le pacte d'actionnaire de CHO MORCENX SAS signé le 1er décembre 2010 prévoit que CHO POWER détienne 25% de la société au départ de la construction de l'usine (pour un investissement direct en cash de 3 millions d'euros de sa part) et atteigne 45% par exercice de bons de souscription d'actions au nominal, en fonction de la performance de l'usine notamment. Ce même pacte prévoit le financement sur 3 ans de deux projets similaires totalisant des capacités de production de 24MWe avec le même mécanisme d'augmentation de la quote-part de détention de CHO Power en fonction des performances atteintes.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie. Ce contrat, signé en avril 2010 pour un montant de plus de 5 millions d'euros, représente la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international.

La commande de pièces de rechange prévue dans le cadre du contrat a été reçue en 2011.

Le client a, par ailleurs, demandé le report d'une année des échéances ultérieures à l'été 2011.

Un avenant pour la prise en compte de ce délai d'un an dans l'exécution du contrat a été obtenu.

Réorganisation des activités au sein du groupe

Les actifs incorporels liés au programme Galacsy® qui devaient être apportés par Europlasma à sa filiale CHO POWER sont conservés au sein d'EUROPLASMA en raison de décisions stratégiques sur le déploiement des activités de R&D du Groupe à moyen et long terme.

Recherche et développement

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI® (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification). Ce projet ambitieux, qui prévoit un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans, est en cours de réalisation sur la plate-forme d'essais R&D d'Europlasma à Morcenx.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. Il bénéficie d'une subvention d'investissement auprès de l'ANR. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu en 2010 et un deuxième de 110 K€ en 2011.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit).

Ce projet consiste à valoriser le COFALIT (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'EUROPLASMA, associée à Silimelt. En Décembre 2011, ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) dont le premier acompte a été reçu en 2010.

Mise en place d'un contrat d'intéressement

Europlasma a mis en place en juin 2011 un accord d'intéressement au bénéfice de ses salariés.

Prime d'Aménagement du Territoire

Europlasma a obtenu le versement de la première tranche de la prime d'Aménagement du Territoire qui lui a été octroyée dans le cadre du projet CHO Morcenx.

Impact de la crise financière

La société n'a pas été directement impactée par la crise financière s'agissant de l'activité opérationnelle ; ainsi :

- les méthodes d'évaluation, jugements de la direction et estimations n'ont pas subi de modifications liées à la conjoncture
- la crise financière n'a pas engendré plus d'incertitudes quant aux estimations comptables et à la continuité d'exploitation
- Aucune garantie hors-bilan n'a été mise en jeu suite à cette crise financière

5.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES PERFORMANCES

La Société Europlasma SA a réalisé un chiffre d'affaires de 7 283 K€ (contre 2 804 K€ en 2010) en hausse de 159,73 % et un résultat d'exploitation bénéficiaire de 105 K€ contre une perte d'exploitation de -1 921 K€ pour l'exercice précédent.

5.2.1 RESULTAT D'EXPLOITATION

	2009		2010		2011	%
	K€	%	K€	%		
Chiffre d'affaires	1 015	46%	2 804	75%	7 283	260%
Productions stockée et immobilisée	1 098	50%	428	11%	102	2%
Subventions d'exploitation	10	0%	38	1%	60	1%
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	62	3%	415	11%	128	2%
Autres produits	0	0%	56	1%	8	0%
Produits d'exploitation	2 185	100%	3 740	100%	7 618	203%
Achats et variations de stocks	-163	-7%	-40	-1%	-218	-3%
Autres achats et charges externes	-2 670	-122%	-2 626	-70%	-4 293	-56%
Impôts et taxes	-73	-3%	-82	-2%	-118	-2%
Charges de personnel	-2 348	-107%	-2 157	-58%	-1 808	-24%
Dotations aux amortissements et provisions	-612	-28%	-702	-19%	-285	-4%
Autres charges d'exploitation	-44	-2%	-54	-1%	-61	-1%
Charges d'exploitation	-5 911	-270%	-5 661	-151%	-7 511	-98%
Résultat d'exploitation	-3 726	-170%	-1 921	-51%	105	1%

Les produits d'exploitation ont progressé en 2011 de 104 %. Cette évolution est notamment liée :

- à la très forte hausse du chiffre d'affaires lié aux études et prestations de service, notamment avec les filiales du Groupe, ainsi que la reconnaissance à l'avancement du chiffre d'affaires et de la marge des contrats long terme.
- à la diminution de la production stockée, par rapport à 2010, du fait de l'entrée en stock de produits finis d'une torche en 2010. En 2011, la production immobilisée est stable par rapport à 2010.
- à la diminution des reprises de provisions notamment une reprise de provision pour créance client en 2010, suite à l'issue favorable d'un litige, événement non récurrent en 2011. En 2010, l'issue favorable des 2 périodes de garantie de systèmes torches vendus en 2009 a permis de reprendre les provisions pour garanties sans contrepartie.

Les autres achats et charges externes connaissent une augmentation en adéquation avec l'augmentation du chiffre d'affaires c'est-à-dire pour faire face aux approvisionnements des différentes ventes d'équipements et de prestations.

Les charges de personnel sont en diminution par rapport à 2010, du fait du départ de salariés ainsi que du transfert d'une partie de la masse salariale sur une autre filiale du groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions sont notamment impactées par la dotation d'une provision pour dépréciation sur un actif immobilisé.

En conséquence, le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 105 K€ contre une perte de 1 921 K€ au titre de l'exercice 2010 et une perte de 3 726 K€ au titre de l'exercice 2009.

Au bilan, au 31/12/2011, les provisions sur actif circulant s'élèvent à 176 K€ :

- les provisions pour dépréciation de stock ont été reprises pour 47 K€ et présentent ainsi un solde de 158K€ ;
- les provisions pour créances douteuses s'élèvent à 2 K€ à la clôture,
- les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 16 K€.

Au bilan, au 31/12/2011, les provisions pour risques et charges sont constituées de :

- provisions pour garanties données aux clients pour un montant de 92 K€ ;
- et de provisions pour pensions et engagements similaires pour 13K.

5.2.2 RESULTAT FINANCIER

	2009		2010		2011
	K€	%	K€	%	
Produits financiers	148	100%	67	100%	604
Charges financières	-26	-17%	-13	-19%	-31
Résultat financier	122	83%	54	81%	604

Les charges financières sont restées stables sur 3 ans.

Les produits financiers connaissent une très forte hausse correspondant à la rémunération des avances en compte courant faites auprès des filiales du groupe, principalement CHO Power et la Société Civile Immobilière de Gazéification. En effet, début 2011, Europlasma a dû avancer 7,5 M€ auprès de sa filiale CHO Power, avance bloquée, afin de satisfaire les conditions du contrat de construction de l'usine CHO Morcenx.

Le résultat financier est donc très largement positif à fin 2011 et s'élève à 604 K€ et atteint le niveau de 2008 (+776 K€).

5.2.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2009		2010		2011
	K€	%	K€	%	
Produits exceptionnels	41	100%	5 309	100%	31
Charges exceptionnelles	-252	-617%	-1 807	-34%	-21
Résultat Exceptionnel	-211	-517%	3 503	66%	10

Le résultat exceptionnel comporte essentiellement :

- en 2011, des reprises de subventions d'investissements au compte de résultat ;
- en 2010, des produits de cessions d'actifs liés au lancement effectif du pôle Gazéification, la reprise de la dette EADS (impact positif de 209 K€), les quotes-parts de subvention virées au résultat, des mises au rebut et des moins-values de cessions sur actions propres.

5.2.4 RESULTAT NET

	2009		2010		2011
	K€	%	K€	%	
Résultat avant impôts	-3 814	100%	1 636	100%	144
Impôts sur les sociétés et CIR	671	-18%	426	26%	287
Résultat net	-3 143	82%	2 062	126%	1 129

La Société a comptabilisé des crédits d'impôt recherche de :

- 671 K€ en 2009, dont 322 K€ au titre de 2009, les 347 K€ restant correspondant aux années 2006 à 2008 ;
- 426 K€ en 2010, au titre de 2010 ;
- 348 K€ en 2011, au titre de 2011.

Elle a par ailleurs enregistré en 2011 un crédit d'impôt intéressement pour 31 K€ et un crédit d'impôt apprentissage.

5.3 ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIERE

5.3.1 ACTIF IMMOBILISE

	2009			2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles	3 638	1 417	2 221	1 831	1 221	611	1 690	1 410	480
Immobilisations corporelles	3 840	608	3 232	2 353	951	1 403	2 312	1 400	874
Immobilisations financières	16 684		16 684	30 199		30 199	32 780		32 780
Actif immobilisé	24 162	2 025	22 137	34 384	2 171	32 213	37 815	2 810	34 999

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des frais de développement, des brevets et des logiciels.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement à des installations, machines et équipements, et notamment à la plate-forme Recherche et Développement.

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation détenus par Europlasma SA, ainsi qu'aux prêts accordés aux filiales détenues. L'augmentation de ce poste est essentiellement due à un complément d'avance fait à la filiale CHO Power.

5.3.2 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	2009			2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Stocks	289	113	177	807	205	601	512	108	404
Créances client	675	202	473	2 205	2	2 203	6 611	2	6 609
Autres créances*	3 793		3 793	1 540		1 540	1 828		1 828
Actif circulant (A)	4 758	315	4 443	4 552	207	4 345	7 151	108	7 043
Dettes fournisseurs	0		718			669			1 089
Dettes fiscales et sociales	0		545			818			1 128
Dettes sur immobilisations	0					28			28
Autres dettes*	0		272			756			756
Passif circulant (B)			1 535			2 270			4 127
Besoin en fonds de roulement (A - B)			2 908			2 074			2 877

* y compris produits constatés d'avance et charges constatées d'avance

L'augmentation des créances client est essentiellement liée aux opérations commerciales du pôle Produits ainsi qu'à la vente d'études et prestations de projets de R&D qui seront portés par la filiale CHO Power (Kiwi).

Les autres créances correspondent essentiellement à des avances en compte courant envers les filiales et aux créances sur l'Etat dont 381 K€ de crédits d'impôts.

L'augmentation des dettes fournisseurs est en lien avec la hausse de l'activité : les projets de R&D ainsi que les opérations commerciales du pôle Produit ont engendré une augmentation des achats, particulièrement en fin d'année 2011, et ainsi, une augmentation des dettes fournisseurs.

5.3.3 DETTES FOURNISSEURS

La décomposition des dettes fournisseurs par échéance se présente comme suit :

	2009	2010	2011
Dettes non échues			
- de 30 jours	247	203	240
de 30 à 60 jours	69	147	420
+ de 60 jours et non facturées	227	237	1 190
Dettes échues	175	110	141
Total	718	697	2 291

Sur les 141 K€ de dettes échues, 65 K€ correspondent à des factures bloquées (prestations non conformes), et plus de 100 K€ ont été réglés début 2012, notamment suite au déblocage de certaines factures bloquées.

L'augmentation du poste « dettes non échues à + de 60 jours et non facturées » est principalement due à l'augmentation du poste « factures non parvenues sur avancement de travaux » destiné à ajuster les coûts en fonction de l'avancement réel des contrats.

5.3.4 DISPONIBILITES ET DETTES FINANCIERES

	2009			2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Trésorerie et équivalents (C)	8 929	7	8 922	7 980	16	7 965	9 278	15	9 263
Dettes financières (D)	7		7	13		13	2		2
Endettement net (D - C)	-8 922	-7	-8 916	-7 967	-16	-7 952	-9 280	-15	-9 295

L'endettement net d'Eurolasma SA est négatif, c'est-à-dire que la Société est en situation de trésorerie positive.

5.3.5 CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

	2009		2010		2011		
	K€	K€	variation en K€	variation en %	11	var en K€	variation en %
Capital social	11 412	15 285	3 873	34%	15 285	0	0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	33 148	34 670	1 522	5%	34 670	0	0%
Réserves	98	911	813	827%	911	0	0%
Report à nouveau	-8 505	-11 648	-3 143	37%	-11 648	0	0%
Résultat de l'exercice	-3 143	2 062	5 205	-166%	2 062	0	0%
Subventions d'Investissements	173	106	-67	-39%	106	0	0%
Capitaux propres	33 183	41 386	8 203	25%	41 386	0	0%
Avances conditionnées	562	784	222	39%	784	0	0%
Autres fonds propres	562	784	222	39%	784	0	0%
Fonds propres et autres fonds propres	33 745	42 170	8 425	25%	42 170	0	0%

L'augmentation de capital social est notamment due aux attributions gratuites d'actions.

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part d'OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galasy® et Turboplasma®.

Les capitaux propres s'élèvent à 42 272 K€ au 31/12/11, suite à un bénéfice net de 1 125 K€ au titre de l'exercice 2011.

5.4 ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES

		2009		2010		2011		
		K€	K€	var en K€	var en %	11	var en K€	var en %
Inertam SAS	Chiffre d'affaires	9 726	9 131	-595	-6%	9 131	0	0%
	Résultat d'exploitation	627	197	-429	-68%	197	0	0%
	Résultat net	528	180	-348	-66%	180	0	0%
CHO Power	Chiffre d'affaires	0	6 736	6 736	-	6 736	0	0%
	Résultat d'exploitation	-22	-542	-519	2338%	-519	0	0%
	Résultat net	-22	-542	-519	2338%	-519	0	0%
SCI de Gazéification	Chiffre d'affaires	-	0	0	-	0	0	0%
	Résultat d'exploitation	-	-1	-1	-	-1	0	0%
	Résultat net	-	102	102	-	102	0	0%
SAS Financière GEE	Chiffre d'affaires	606	876	270	45%	876	0	0%
	Résultat d'exploitation	-16	27	43	-273%	27	0	0%
	Résultat net	242	334	92	38%	334	0	0%

8. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

8.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que le nombre de titres au porteur était de 6 442 211 au 31/12/2011. Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31/12/2011, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social aux Assemblées Générales:

Actionnaires détenant plus de 26%	
En capital	En nombre de voix
CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV LLC	CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV LLC

8.2 DELEGATIONS

Les délégations accordées par l'assemblée générale du 30 juin 2010 au Conseil d'administration ont fait l'objet d'utilisations.

Ainsi lors de sa réunion du 5 octobre 2011, votre conseil d'administration a décidé :

- D'attribuer gratuitement 40 000 actions à Monsieur Pierre CATLIN en sa qualité de Président du Conseil d'administration, attribution qui sera définitive sans condition au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 4 ans, eu égard sa qualité de non résident fiscal français à la date d'attribution.
- D'attribuer gratuitement 800 actions à un salarié sur l'atteinte d'objectifs, attribution qui sera définitive sans condition au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans.

Les délégations accordées par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011 au Conseil d'Administration ont fait l'objet d'utilisations.

Ainsi lors de sa réunion du 5 octobre 2011, votre conseil d'administration a décidé la mise en place d'un nouveau plan de fidélisation pour un montant maximum de 1.528.504 actions soit 10% du capital social à tout nouveau salarié de la société EUROPLASMA et de la société INERTAM embauché depuis le 1^{er} avril 2011 et jusqu'à la fin de la délégation de 38 mois, qui se verra alors attribuer gratuitement à l'issue de la période d'essai un nombre d'actions en fonction de sa catégorie professionnelle à savoir :

- 2 000 actions pour les ouvriers/employés
- 3 000 actions pour les agents de maîtrise
- 4 000 actions pour les cadres

8.3 LES SALARIES

A la clôture de l'exercice il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce au sein du capital social de la société.

8.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PERSONNEL

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2011.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil d'administration	Date de l'attribution effective	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2010	Actions acquises en 2011	Actions attribuées en 2011	Actions perdues en 2011	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2011
Attribution du 06/01/09	06-nov-08	06/01/2009	06/01/2011	400 000	-288 888	0		111 112
Fidélité n°2	06-nov-08	17/04/2009	Entre le 17 avril 2011 et le 5 janvier 2014	62 000	-31 000	11 000	-5 000	37 000
Attribution du 17/04/09	06-nov-08	17/04/2009	17/04/2011	59 600	-55 100	0	-4 500	0
Attribution du 16/02/10	06-nov-08	16/02/2010	Entre le 16 février 2010 et le 3 mai 2010	69 200	0	0	-10 000	59 200
Attribution du 23/08/10	06-nov-08	23/08/2010	23/08/2010	40 000	0	0	0	40 000
Attribution du 27/04/11	06-nov-08	27/04/2011	27/04/2011			11 500		11 500
Plan Fidélité n°3	21-juln-11	05/10/2011	05/10/2011			10 000		10 000
Attribution du 05/10/11	21-juln-11	05/10/2011	01/12/2011			46 800		46 800
TOTAL				630 800	-374 988	79 300	-19 500	315 612

Vous trouverez en outre le détail de cette attribution dans le rapport spécial prévu par l'article L 225-197-4 du Code de Commerce.

8.5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, mis en place en exécution de la délégation consentie par décisions de l'assemblée générale du 21 juin 2010, votre Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées : 504 036
Cours moyen des achats : 1,7374 €

Nombre d'actions vendues : 186 316
Cours moyen des ventes : 1,3958 €

Situation nette : 59 763 titres soit 96 955 € (cours moyen de décembre 2011 : 1,62 €), 46 701 € de disponibilités.

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 59 763 titres soit 0,4 % du capital
Valeur évaluée au cours d'achat : 83 015 €
Valeur nominale unitaire : 1€

Nous vous demandons d'autoriser votre conseil d'administration pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action EUROPLASMA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à trois millions (3.000.000) d'euros.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011.

9. LES MANDATAIRES

9.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice (Groupe et hors Groupe) (1), et mandats exercés hors groupe au cours des 5 derniers exercices, y compris mandats expirés hors groupe
Président	23 août 2010	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Président du CSI ** Président du CNR **	- Gérant Catlin Management Group - Président CHO Power SAS* - Censeur CHO MORCENX SAS - Administrateur Europe Environnement* SA - Membre du Comité de direction FIG SAS* - Administrateur INTERSYSTO
Administrateur	30 juin 2010			
Directeur Général	30 juin 2006, confirmé le 23 août 2010	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011	Membre du CSI	- Administrateur SA ENVOL 33 - Administrateur de l'AFEPT - Président SAS INERTAM* - Gérant SARL LOUBES FINANCE - Gérant SARL VULCANI - Président et Membre du Comité de Direction SAS FIG* - Administrateur Europe Environnement SA - Directeur Général CHO POWER SAS - Membre du Comité Stratégique de CHO MORCENX SAS - Gérant SCI Atelier du Grand Port - Président de Sunlandes
Administrateur	30 juin 2006			
Directeur Général Délégué	6 avril 2007	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		- Président et directeur général Europe Environnement* - Membre du comité de Direction FIG* - Gérant de Investhur - Administrateur d'AMCEC* - Président Directeur Général d'ATS* - Administrateur AMPLAST US* - Administrateur KHALIS SA - Administrateur du CEEI Mulhouse - Président de CAPITAL INITIATIVE THUR – DOLLER - Administrateur de la société ALSACE BUSINESS ANGELS - Co-gérant de SCI THEO et de SCI BRICIMMO - Membre du Bureau Régional de la CCI Alsace - Vice-Président du Technopole de Mulhouse - Gérant de Protech Air*
Administrateur	18 décembre 2006			

Mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice (Groupe et hors Groupe) (1), et mandats exercés hors groupe au cours des 5 derniers exercices, y compris mandats expirés hors groupe
<i>M. Jean-François BOUQUET Président du conseil de surveillance</i>				<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil de surveillance AESA - Administrateur Sorgenia France - Membre de l'Advisory Board de Asia Environmental Partners II - Membre de l'Advisory Board de Emerald Technology Ventures II Administrateur - Administrateur Europe Environnement* - Membre du Comité de direction SAS FIG* - Administrateur de Sulfurcell - Administrateur de Clean Tech Group - Président (Chairman) de Durathem Group - Administrateur de Malpasource Inc.
Administrateur	10 février 2009	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	Membre du CSI Membre du CNR Membre du comité d'Audit ***	<ul style="list-style-type: none"> - Managing Director de Buhrs BV - Chairman of the Board de Buhrs Americas Inc. - Director Buhrs Japan KK - Administrateur de NASEBA - Managing Director Buhrs Shanghai Ltd
Administrateur	12 septembre 2008	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Président du comité d'Audit Membre du CSI Membre du CNR	<ul style="list-style-type: none"> - Alternate Board Member – Medictor (Korea) - Board Observer – Sigma Pharmaceutical (Egypt)
Administrateur	30 juin 2010	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Membre du CSI Membre du comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Laboratoires Boiron - Administrateur de Didot Bottin - Administrateur de Memry Corp (USA) - Administrateur de AVAL FUND MANAGEMENT GUERNESEY
Administrateur	21/06/2011	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017		

(1) quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

* Société du Groupe

** CSI : Comité de la Stratégie et des Investissements

CNR : Comité des Nominations et Rémunérations

*** M. Roger Ammoun a démissionné de cette fonction avec effet au 01/01/12
Mandat expiré



9.2 LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES

Les tableaux qui suivent ont été établis conformément à la recommandation AMF afin de faciliter la lecture des informations. Les rémunérations sont exprimées en valeurs brutes, en milliers d'euros et comprennent essentiellement :

- les rémunérations fixes liées aux contrats de travail,
- les rémunérations variables et exceptionnelles liées au contrat de travail,
- les avantages en nature,
- les attributions gratuites d'actions,
- les jetons de présence,
- et les missions rémunérées effectuées par les mandataires sociaux.

A noter qu'il n'existe pas de plan de rémunération en instrument optionnels donnant accès au capital à la date de ce document et qu'en conséquence, les tableaux 4, 5, 8 et 9 de la recommandation AMF ne sont pas applicables.

9.2.1 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Monsieur Pierre Catlin (1)		
Jetons de présence	n/a	n/a
Autres rémunérations	n/a	13,0
DLJ MB Advisors, représenté par Monsieur Roger Ammoun		
Jetons de présence	14,0	25,0
Autres rémunérations	n/a	n/a
Monsieur Kim Ying Lee (2)		
Jetons de présence	20,0	12,5
Autres rémunérations	n/a	40,0
Monsieur Erik Martel (3)		
Jetons de présence	30,0	0,0
Autres rémunérations	n/a	n/a
Monsieur François Marchal (4)		
Jetons de présence	10,0	n/a
Autres rémunérations	8,3	12,5
TOTAL	62,3	103,0

Notes

(1) Monsieur Pierre Catlin a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30/06/2010, puis Président le 23/08/2010. Les rémunérations présentées au titre de 2010 concernent des prestations de services effectuées par la société Catlin Management Group jusqu'à la date du 30/06/2010. Les rémunérations perçues par Monsieur Pierre Catlin depuis cette date sont présentées dans le tableau 9.2.2.2.

(2) Monsieur Kim Ying Lee a perçu début 2012 une rémunération exceptionnelle de 5 K€ par l'intermédiaire de sa société INVESCO CAPITAL MANAGEMENT, dans le cadre d'une mission de diagnostic de l'organisation d'Europe Environnement en 2011. Monsieur Kim Ying Lee avait perçu en 2010 une rémunération exceptionnelle de 40 K€ par l'intermédiaire de sa société INVESCO CAPITAL MANAGEMENT, dans le cadre d'une mission concernant la recherche de financement et de structuration financière des projets CHO POWER/CHO MORCENX et concernant la recherche et interviews des candidats au poste de CFO. La rémunération prévisionnelle a été fixée à 37,5 K€. Les honoraires facturés à ce titre en 2010 se sont élevés à la somme de 40 K€.

(3) Les jetons de présence de Monsieur Erik Martel, nommé administrateur le 30/06/2010, dus au titre de l'exercice 2010 ont été versés en 2011. Ces jetons de présence s'élèvent à 13 K€.

(4) Monsieur François Marchal a été nommé administrateur le 21 juin 2011. Les sommes présentées correspondent à des contrats de service en tant que membre du Comité des Superviseurs (ce comité "Board of Advisors" a été dissout le 21 juin 2011) de 10 K€ par an.

9.2.2 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

9.2.2.1 Tableaux de synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

	2011	2010
Monsieur Pierre Callin, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)	00	30
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (non détaillé car nul)		
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	63	63
Total	63	92

Monsieur Didier Pineau, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)	281	281
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (non détaillé car nul)		
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	0	0
Total	281	281

Monsieur Jean-Claude Rebischung Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)	169	169
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (non détaillé car nul)		
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	23	23
Total	192	192

9.2.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Pierre Catin Président	2011		2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe (1)	30	30	30	23
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
Total	30	30	30	23

(1) Cette rémunération prend en compte 74 K€ dus au titre du mandat de Président de CHO Power SAS, (2010 : 21 K€ dont 15 K€ lui ont été versés au cours de l'exercice 2010)

Monsieur Didier Pineau Directeur Général (2)	2011		2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	225	225	225	225
Rémunération variable	43	43	43	50
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature *	13	13	13	13
Total	281	281	281	288

(2) En 2010, la rémunération de Monsieur Pineau correspond à la rémunération en tant que :
 - Président Directeur Général jusqu'au 23/08/2010
 - Directeur Général d'Eurolasma SA du 23/08/2010 au 31/12/2010
 - Directeur Technique de CHO Power SAS du 01/09/2010 au 31/12/2010.

Monsieur Jean-Claude Rebischung Directeur Général Délégué	2011		2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	144	144	144	144
Rémunération variable	10	10	10	85
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature *	15	15	15	15
Total	169	169	169	244

* les avantages en nature correspondent essentiellement à la mise à disposition d'un véhicule de fonction, à la cotisation à l'assurance chômage des mandataires et à la cotisation aux retraites supplémentaires.

Les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux sont définis de manière précise par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ce comité base le niveau des rémunérations des dirigeants par rapport à des études de cabinets de conseil internationaux, et fixe des objectifs propres à chaque fonction. Le Conseil d'Administration examine et apprécie ces objectifs, puis valide les rémunérations, un pourcentage étant à sa discrétion. Les rémunérations variables sont principalement assises sur des objectifs d'activité (chiffre d'affaire notamment) et de performances du Groupe et/ou de certaines filiales (EBIT, résultat net notamment), ainsi que sur des réalisations stratégiques pour le Groupe.

9.2.3 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

9.2.3.1 Décision d'attribution

Attributions gratuites d'actions à chaque mandataire social

Attributions gratuites d'actions statutaires (exercice à venir) mandataire social ou l'un des 2 tiers associés du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées dans l'exercice	Valeur selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'attribution	Date de disponibilité	Conditions de performance
Monsieur Pierre Catin	Attribution du 05/10/2011	40 000	64 000	05/10/2015	05/10/2015	Sur objectifs 2010/2011
Monsieur Jean-Claude Rebeschung	Attribution du 27/04/2011	7 500	16 500	27/04/2013	27/04/2015	Sur objectifs 2010
Total		40 000	64 000			

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de :

- 2 ans pour les résidents fiscaux français.
- 4 ans pour les non résidents fiscaux français.

Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais pour les résidents fiscaux français, seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de 2 ans.

9.2.3.2 Attributions définitives

Actions gratuites émises et attribuées définitivement pour l'exercice 2009/2010 par le conseil d'administration 2009	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées et disponibles définitivement	Conditions de performance
Didier Pineau	Attribution du 06/01/2009	288 888	Oui
Total		288 888	

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit l'interdiction, pendant les périodes définies ci-après des opérations d'achat et de vente de titres ou de produits dérivés de la Société par les mandataires sociaux et Administrateurs, sur le marché ou sur des blocs hors bourse, directement ou par personnes interposées, ascendants ou descendants :

- période comprise entre, d'une part, la date à laquelle les mandataires sociaux et Administrateurs ont connaissance d'une information sur la marche des affaires du Groupe ou ses perspectives, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours, et, d'autre part, la date à laquelle cette information est rendue publique ;
- période de 15 jours précédant la date à laquelle les comptes consolidés (annuels, semestriels ou trimestriels) sont rendus publics.

9.2.4 INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LES MODALITES DE REMUNERATIONS

Emplois occupés par le dirigeant	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire**		Fonction de dirigeant ou de responsabilité ou de membre du conseil d'administration		Responsabilité de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Pierre Catlin Président du Conseil d'Administration, nommé le 23/08/2010 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2016		x		x		x		x
Monsieur Didier Pineau * Directeur Général et Administrateur, nommé le 30/06/2006 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2011.	x		x		x		x	
Monsieur Jean-Claude Rebischung Administrateur nommé le 10/02/2009 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2011.	x		x			x		x
DLJ MB Advisors, représenté par Monsieur Roger Ammoun Administrateur nommé le 10/02/2009 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2013.		x		x		x		x
Monsieur Kim Yng Lee, Administrateur nommé le 12/09/2008 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2012.		x		x		x		x
Monsieur Erik Martel, Administrateur nommé le 30/06/2010 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2016.		x		x		x		x
Monsieur François Marchal, Administrateur nommé le 21/06/2011 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2017.		x		x		x		x

* Le contrat de travail de Monsieur Didier Pineau prévoit une clause de non concurrence de 12 mois, renouvelable une fois avec une contrepartie financière, une clause de non débauchage et une clause de secret professionnel. Compte tenu de l'ancienneté de plus de 20 ans, des fonctions et du niveau de responsabilité de Monsieur Didier Pineau, il est prévu une indemnité contractuelle de rupture forfaitaire de 450 K€ en cas de rupture du fait de la Société, sauf faute grave ou lourde, ou mise à la retraite.

** Les cotisations versées au titres des régimes de retraites supplémentaires sont les suivantes:
- pour Monsieur Pineau, 10 K€ au titre de 2011 et 3 K€ au titre de 2010
- pour Monsieur Rebischung, 10 K€ au titre de 2011 et 10 K€ au titre de 2010

10. LES JETONS DE PRESENCE

Nous vous rappelons que la seule rémunération permanente légalement possible pour des administrateurs non dirigeants consiste en la perception de jetons de présence, dont le montant est fixé globalement par l'assemblée générale des actionnaires pour l'ensemble des administrateurs dirigeants et non dirigeants.

Nous vous précisons que votre Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que les jetons de présence seraient réservés aux administrateurs non dirigeants et intégralement répartis entre eux.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2011, les actionnaires ont décidé de fixer à 80.000 euros le montant annuel de ces jetons de présence.

Il est proposé de reconduire ce montant.

11. LES NOMINATIONS, RENOUELEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Didier PINEAU et Jean-Claude REBISCHUNG arrivent à expiration lors de la présente assemblée.

Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice. Lors de sa réunion du 16 mars 2012, le Comité des nominations et rémunérations a donné son aval à ce renouvellement.

Monsieur Didier PINEAU, à la date d'établissement du présent rapport, n'a pas fait connaître ses intentions.

Nous vous proposons de renouveler Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats du cabinet DEIXIS (anciennement DURAND ET ASSOCIES

AQUITAINE), co-Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc MECHIN, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

12. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous indiquons qu'une unique convention réglementée nouvelle a été autorisée au cours de l'exercice écoulé par décision du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011. Elle concerne la mission de revue opérationnelle confiée à Monsieur Kim Ying Lee afin de valider les hypothèses de rentabilité du core business d'Europe Environnement et ce également dans le contexte d'élaboration des budgets 2012.

De plus, lors de sa séance du 14 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé, en accord avec les commissaires aux comptes, de procéder au déclassement des conventions suivantes :

- Caution solidaire de la société Inertam en garantie des engagements de cette dernière à l'égard d'un fournisseur de services à concurrence de 30 000 €, autorisée par décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2004 ;
- Convention de trésorerie avec la société Inertam autorisée par décision du Conseil d'Administration du 30 juin 2006 ;
- Convention de trésorerie conclue avec la société Financière GEE ;
- Avances de trésorerie non rémunérée à la société CHO Power, dans le cadre de la mise en place de l'Escrow Account et de la Parent Guarantee au titre des garanties données dans le cadre du contrat EPC, autorisées par décision du Conseil d'Administration du 23 août 2010.

Par ailleurs, deux conventions nécessitent d'être ratifiées conformément à l'article L.225-42 du code de commerce, à défaut d'avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes

les informations requises dans leur rapport spécial¹ qui vous sera lu en Assemblée Générale.

13. MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de modifier l'article 15 des statuts de la société afin de mettre en conformité les dispositions statutaires relatives à l'accès aux assemblées générales avec les dernières évolutions législatives.

L'article 15 des statuts serait désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 15 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

15-1 Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

15-2 Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication

permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

Les titulaires d'actions de préférence devront être réunis en Assemblée Spéciale afin de permettre l'exercice des droits attachés aux dites actions de préférence ou en cas de modification de leurs droits ainsi qu'il a été précisé ci-avant à l'article 8 des statuts. »

14. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

15. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

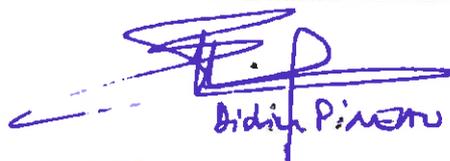
Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

16. CONCLUSIONS

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport sur les comptes annuels.

Votre Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Pour LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bidjy Pinero

¹ Le texte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2011 est donné en section 3.17.3.